

il sera informé que les Jésuites firent tant de plaintes, il y a deux ans, contre le Sieur baron du Bois d'Avaugour, qui était gouverneur du pays, et lequel depuis a été tué en deffendant avec beaucoup de valeur le fort de Sérin contre les Turcs, sur la frontière de Croatie, que le Roi, pour leur donner satisfaction, se résolut, non seulement de le rappeler, mais même de leur laisser le choix d'un autre gouverneur en 1663. Ils jetèrent donc les yeux sur le dit Sieur de Mezy, major de la ville de Caen, qui faisait profession d'être dévot et qu'ils croyaient sans doute qui se conduirait par leurs sentiments ; mais ils se sont trouvés courts dans leurs mesures quand il a été en possession du commandement, parce que non seulement diverses passions de colère et d'avarice, qu'il avait cachées dans les commencemens, ont éclaté, à ce qu'ils dirent, au désavantage du Roi et de la colonie, en sorte qu'il a interdit et rétabli à plusieurs fois, suivant ce qu'il lui a plu, les officiers du Conseil Souverain ; mais ce qui paroît d'essentiel dans ce démêlé, c'est que de son autorité, en 24 heures de temps, il a fait embarquer et fait partir les Sieurs Bourdon, procureur général, et Villeray, conseiller, de sorte que cette conduite violente ne pouvant être approuvée du Roi, Sa Majesté a fait expédier un pouvoir au dit Sieur de Tracy et au Sieur de Courcelles, qu'elle envoie en la place du dit de Mezy, et Talon, pour faire informer par des personnes qui ne soient point suspectes de partialité, de la vérité des plaintes que l'on a formées contre lui ; et en cas qu'ils les trouvent bien fondées, il le fasse mettre en arrest pour lui faire et parfaire son procès, jusques à jugement définitif, exclusivement, et l'envoyer ensuite prisonnier en France, étant une satisfaction qu'il estime devoir à la justice et au repos de ses peuples en ces quartiers là.

Les Iroquois, qui sont distingués en diverses nations et qui sont tous ennemis perpétuels et irréconciliables de la colonie, ayant par le massacre de quantité de François et par les inhumanités qu'ils exercent contre ceux qui tombent en leur pouvoir, empêché que le pays ne se soit peuplé plus qu'il l'est à présent, et par leurs surprises et leurs courses inopinées tenant toujours le pays en échec, le Roy, pour y apporter un remède convenable, a résolu de leur porter la guerre jusques dans leurs foyers, pour les exterminer entièrement, n'ayant aucune sureté dans leur parole et violant leur foi aussi souvent qu'ils trouvent les habitans de la colonie à leur avantage, et pour cet effet, a ordonné au dit Sieur de Tracy d'y passer des Antilles, avec quatre compagnies d'infanterie des troupes réglées, pour commander en cette expédition ; et outre ce, envoie mille bons hommes, sous la conduite du Sieur de Salière, ancien maréchal de camp d'infanterie, avec toutes les munitions de guerre et de bouche qui ont été estimées nécessaires pour cette entreprise, dont il a remis un ample mémoire au dit Sieur de Talon, comme aussi des fonds qui ont été faits, tant à ce sujet que pour les autres dépenses qui pourront être à faire dans le pays, lequel fournira aussi 3 à 400 soldats, qui savent la manière de combattre ces peuples sauvages.

Comme l'intention du Roy est qu'il assiste dans tous les conseils de guerre qui se tiendront dans le cours de cette expédition et qu'ainsi il sera exactement informé des résolutions qui se prendront, sa principale application devra être en ce temps là à faire en sorte que toutes les choses dont l'on aura besoin pour le service et le soulagement des troupes ne manquent point et de pourvoir par sa vigilance et par son industrie aux incidens imprévus. Et comme peut-être cette entreprise étant finie à la gloire des armes de